

BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

par **Charles TYTGAT**

17 juillet 1917

Décidément, l'entreprise de séparation administrative (**Note**) fait faillite ; les Belges l'avaient prédit ; les Allemands eux-mêmes commencent à en convenir. Jugez-en :

Il y a deux jours, M. De Ryck * (**Note**), échevin de la ville de Tournai, arriva à Bruxelles, mandé d'office par un gros bonnet allemand, M. Haniel (**Note**), ancien président civil de la province du Hainaut, chef actuellement de l'administration wallonne. Comme tel, M. Haniel a sous ses ordres tous les ministères transférés à Namur et quelque 80 ou 90 « *Herrs doktors* » que l'on a fait venir d'outre-Rhin pour leur permettre d'accélérer le pillage du trésor belge en leur allouant de plantureux traitements sous le fallacieux prétexte de leur donner la haute main sur le personnel belge des divers services administratifs. M. Haniel, de son côté, touche des appointements de ministre, mais il n'est pas satisfait et c'est pour marquer son mécontentement qu'il avait fait mander M. De Ryck.

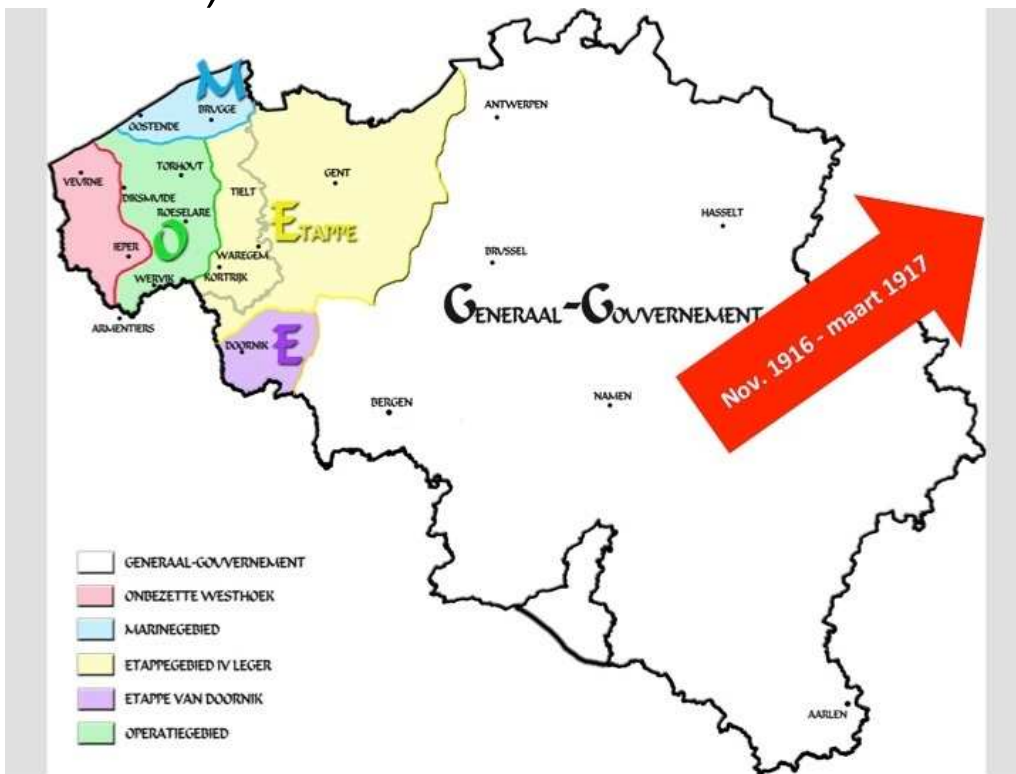
Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il importe de savoir que ce M. Haniel habitait la Belgique dès avant la guerre ; qu'il connaît parfaitement notre pays ; qu'il est moins intrinsèquement déraisonnable que la plupart de ses congénères ; que la députation permanente du Hainaut avait vécu avec lui sur un pied de paix et – enfin – que M. De Ryck, en sa qualité d'échevin tournaisien, s'était trouvé contraint d'avoir avec lui de fréquentes relations administratives : en effet, M. Stiénon, bourgmestre, est gravement malade et M. Wybauw, premier échevin, est en prison en Allemagne pour cause de patriotisme. (Note)

Donc, M. De Ryck avait reçu d'office un passeport le mandant à Bruxelles dans le cabinet de M. Haniel. Il s'y rendit.

- *Monsieur De Ryck –ainsi débuta M. Haniel–, vous savez que je ne suis pas un méchant homme.*
- ... ?
- *Vous savez qu'au temps où j'étais président civil de la province du Hainaut, je suis intervenu plusieurs reprises en faveur de vos concitoyens.*
- *En effet.*
- *Vous pourriez, à votre tour, me rendre service.*
- *De quoi s'agit-il ?*
- *De la séparation administrative. Nous n'en*

sortons pas. Dans la partie flamande, cela va à moitié, puisqu'on a pu y recruter quelques fonctionnaires. Mais en Wallonie, il n'y a personne. Je vous ai fait venir pour vous demander un bon conseil.

- Si vous me demandiez l'adresse d'un tailleur ou de tout autre honnête commerçant, je pourrais vous être utile. Mais en l'occurrence ! Voici plusieurs mois que Tournai est dans l'étape (Note : Doornik). Nous sommes sevrés



- de toutes nouvelles. Je ne suis plus au courant de rien et c'est vous-même qui m'avez révélé que la presque unanimité des fonctionnaires avaient démissionné plutôt que de se prêter à la séparation administrative. Dans ces conditions ...

- *Oui, mais vous devez avoir de nombreuses relations à Bruxelles ?*
- *Quelques-unes ... Mais, au fait, vous ne m'avez pas encore dit exactement ce que vous désirez.*
- *Je voudrais que vous alliez trouver quelques personnalités marquantes du monde politique belge et que vous leur demandiez s'il n'y aurait pas moyen de trouver un **modus vivendi** qui permettrait aux fonctionnaires démissionnaires de revenir sur leur décision. On pourrait discuter ..., voir ..., examiner ... et peut-être s'entendre ?*
- *J'en doute.*
- *Essayez toujours. Votre passeport est valable jusqu'à demain. Voyez, interrogez et revenez me trouver.*

M. De Ryck s'en fut, tout droit, chez M. Levie ; son avis, aussi court que bon, peut se résumer ainsi : « *Ils sont dedans ; laissons-les-y* ». MM. Woeste, ministre d'État, et du Bus de Warnaffe, député d'Arlon, interrogés ensuite, tinrent le même langage.

M. De Ryck retourna le lendemain chez M. Haniel et lui dit, en substance, que « *l'on considérait comme acquis que jamais les fonctionnaires belges ne reviendraient sur une détermination qui leur avait été inspirée par le respect des intérêts supérieurs du pays* » ; seule une mesure radicale, consistant dans le

retrait, par l'autorité occupante, des décisions prises par elle en matière de séparation, aurait quelques chances, peut-être, de les faire changer d'avis ... et encore !

M. Haniel leva les bras au ciel :

- *C'est extrêmement désagréable ... Revoyez donc ceux que vous avez interrogés ; tâchez de trouver une combinaison ...*

Puis, comme *in a parte* :

- *Ah !! ces militaires ! Ils sont là une douzaine, à Berlin, qui discutent, qui tranchent, qui cassent tout. Et puis, quand plus rien ne demeure, ils vous ordonnent : « Haniel, administrez ! » Je voudrais bien les voir à ma place !*

(pages 324-327)

<http://uurl.kbr.be/1008367?bt=europeanaapi>

Notes de Bernard GOORDEN.

On trouve dans Charles **LEFEBURE**, *La Frappe en Belgique occupée* (Bruxelles et Paris ; Librairie Nationale d'Art et d'Histoire, G. Van Oest & Cie, éditeurs ; 1923, 330 pages + CV **planches** ; <http://www.numisbel.be/Lefebure.pdf>) : “Un potier, assis devant une fenêtre donnant sur la Cathédrale de Tournai, aux cinq clochers, décore un vase. Rev. CONSEIL COMMUNAL DE TOURNAI 1914-1915. BOURGMESTRE BARON STIÉNON DU PRÉ — ÉCHEVINS **DE RICK** * — HOUTART E. WIBAUT ... etc. Jeton annuel du Conseil comunal. Bronze.” (référence 737, pages

65-66)

L'ordonnance consacrant la **séparation administrative** de la Belgique est reprise en trois langues aux pages 201-202 de la **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, 250 pages (Volume 10) :

http://homdad.com/HOM-alg/WO_I-2014-2018/Duitse%20regelgeving/10.pdf

Pour la **séparation administrative**, voyez notamment le chapitre 2 (« *La fondation du Conseil de Flandre* », pages XXIII-XXV) de l'introduction (« *Aperçu historique sur l'Activisme* ») aux **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* ») :

<http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTIO N%20CHAPITRE%202%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE.pdf>

Voyez, à titre de premier exemple, un rapport des chefs de l'Administration pour la Flandre et la Wallonie, Schaible et **Haniel** (février-juillet 1917, page 479), pièce officielle allemande relative à la « *Flamenpolitik* ». Ce document fut publié dans la

septième partie des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)**, elles-mêmes éditées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge (Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte ; (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* »))

<http://www.idesetautres.be/upload/191702-191707%20RAPPORT%20SCHAIBLE%20HANIEL%20ADMINISTRATION%20FLANDRE%20WALLONIE.pdf>

Voyez, à titre de second exemple, un rapport des chefs de l'Administration allemande pour la Flandre et la Wallonie, Schaible et **Haniel**, du 16 septembre 1918 (p.501), pièce officielle allemande relative à la « *Flamenpolitik* ». Ce document fut également publié dans la septième partie des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180916%20RAPPORT%20SCHAIBLE%20HANIEL.pdf>

Concernant **Tournai**, vous pouvez retrouver plus facilement des documents concernant la déportation de nombreux Belges en Allemagne (et la partie de *bras-de-fer* du bourgmestre) lors des « *terribles jours de l'automne et de l'hiver 1916* » avec la « *restauration de l'esclavage humain* », rassemblés dans ses mémoires par Brand **WHITLOCK** via le lien :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20SYNTHESE%20DOCUMENTS%20DEPORTATIONS%20BELGES%20ALLEMAGNE%201916%20BGOORDEN.pdf>

Nous reproduisons une carte de l'***Etappengebiet*** (« *territoires de l'Etape* ») en Belgique pendant la première guerre mondiale de 1914-1918, pour la période de novembre 1916 à mars 1917 :

<http://www.lessines-14-18.be/wp-content/uploads/2015/05/cartegvtgeneral.jpg>

Nous l'avons trouvée dans « *Les déportations à Lessines, un cas particulier ?* » :

<http://www.lessines-14-18.be/?p=630>